



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique unique en vue d'autoriser la restauration du bassin versant de la Claie dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) sera ouverte en mairies de **Bohal (siège de l'enquête), Bignan, Pleucadeuc, Plumelec et Sérent**, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 30 septembre 2019 à 8h30 au mercredi 16 octobre 2019 à 17h00.

Les communes concernées par le projet sont les suivantes : Bignan, Billio, Bohal, Buléon, Colpo, Cruguel, Guéhenno, Le Cours, Lizio, Malestroît, Molac, Moréac, Moustoir'Ac, Plaudren, Pleucadeuc, Pluherlin, Plumelec, Saint-Allouestre, Saint-Congard, Saint-Guyomard, Saint-Jean Brevelay, Saint-Marcel, Sérent, Trédion.

Ce projet, présenté par le président du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust – 10, boulevard des Carmes - 56800 PLOERMEL, porte sur les demandes suivantes :

- autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement ;
- déclaration d'intérêt général.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le bureau d'études X. Hardy (déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale) et son résumé non technique
- l'avis de l'agence française pour la biodiversité du 11 février 2019
- l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 de dispense d'étude d'impact

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies de Bohal (siège de l'enquête), Bignan, Pleucadeuc, Plumelec et Sérent, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Madame Emmanuelle JOUET – Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust - 10, boulevard des Carmes - 56800 PLOERMEL - tél : 02-97-73-36-49 - adresse messagerie : emmanuelle.jouet@grandbassindeloust.fr.

Madame Joanna LECLERCQ, chargée de mission en urbanisme, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairies de :

- | | |
|---|--|
| → SERENT (15, rue du Général de Kerhué) | le lundi 30 septembre 2019 de 8h30 à 12h15 |
| → PLUMELEC (19, place de l'Église) | le lundi 30 septembre 2019 de 13h30 à 18h00 |
| → BIGNAN (2, rue Georges Cadoudal) | le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 |
| → PLEUCADEUC (5, avenue des Sports) | le mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 |
| → BOHAL (Place des Tilleuls) | le mercredi 16 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 |

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Bohal (siège de l'enquête), Bignan, Pleucadeuc, Plumelec et Sérent. Celles-ci pourront être adressées par correspondance ou par courriel à la commissaire-enquêtrice en mairie de Bohal (adresse postale : Place des Tilleuls – 56140 Bohal / courriel : mairie.bohal@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et dans les mairies précitées du rapport et des conclusions motivées

de la commissaire-enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général des travaux, assorties de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.